

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

BATONS DE CIRE toutes nuances

1) IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

DESIGNATION COMMERCIALE :

BATONS DE CIRE toutes nuances

FOURNISSEUR : JEAN SURGAND SA
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM
Tél. 03 89 44 59 60
Fax 03 89 63 74 19

TYPE D'UTILISATION : Cire malléable pigmentée pour le rebouchage de défauts sur meubles finis.

N° TEL. APPEL URGENCE ORFILA **01.45.42.59.59**

2) COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation :

Cire microcristalline pigmentée dans la masse.

Substances Dangereuses représentatives :

NEANT

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

NEANT.

4) PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas de projections ou de contact avec les yeux du produit fondu :

Refroidir abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Ne pas enlever le produit fondu et adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau du produit fondu :

Retirer les vêtements souillés et refroidir immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Ne pas enlever le produit fondu et consulter un médecin. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

BATONS DE CIRE toutes nuances

En cas d'ingestion accidentelle :

Appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

Garder au repos.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés :

sont le dioxyde de carbone, les poudres et mousses chimiques, l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace ; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Eviter de pulvériser l'eau directement sur le bac de stockage afin d'éviter tout débordement du produit.

Equipement spécial pour les intervenants :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter l'inhalation et le contact avec le produit fondu.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler le produit.

Manipulation :

Suivant les mesures industrielles d'hygiène et de sécurité.

Prévention des incendies :

-

Equipements et procédures recommandés :

-

Equipements et procédures interdits :

-

Stockage :

Conserver à l'abri des rayons solaires directs et éviter les températures supérieures à 30°C.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

BATONS DE CIRE toutes nuances

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler le produit.

Mesures d'ordre technique :

Ne pas surchauffer la cire afin d'éviter la formation de vapeurs ou brouillards. Le cas échéant prévoir une ventilation au poste de travail.

Protection respiratoire :

Aération suffisante.

Protection des mains :

Porter des gants de sécurité^(*).

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes de sécurité^(*).

Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulée la préparation.

Protection de la peau :

Vêtements de protection^(*)

^(*) Afin d'éviter tout contact avec le produit fondu.

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment. Observer une hygiène corporelle très stricte.

Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique	: solide.
Couleur	: selon nuance.
Odeur	: légère de cire d'abeille.
Intervalle d'ébullition	: non déterminé.
Point éclair	: non déterminé.
Point de fusion	: (70-85)°C à pression atmosphérique et selon nuance.
Masse volumique	: (895-905) g/l à 20°C.
Solubilité	: insoluble dans l'eau.

10) STABILITE ET REACTIVITE

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

La préparation est stable dans les conditions normales d'utilisation décrite au paragraphe 7.

Matières à éviter :

Acides forts et produits oxydants.

Conditions à éviter :

Ne pas surchauffer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME A LA DIRECTIVE 2001/58/CE

JEAN SURGAND SA
88 RUE DES BATELIERS
F-68400 RIEDISHEIM

BATONS DE CIRE toutes nuances

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information sur la composition elle-même n'est disponible.

Les réactions allergiques ou propriétés d'absorption par la peau sont inconnues. Non nocif en application normale.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Insoluble dans l'eau, n'est pas absorbé par l'environnement.

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Il n'y a pas de réglementation uniforme concernant l'élimination des produits chimiques et de leurs résidus au sein de l'Union Européenne. Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par chaque état membre. Nous vous recommandons de contacter les autorités compétentes ou les sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets qui sauront vous renseigner sur les moyens d'éliminer les déchets spéciaux.

Emballage :

Elimination conformément à la législation en vigueur. Les récipients contaminés doivent être traités de la même façon que le produit chimique respectif. Sauf réglementation spécifique les récipients non contaminés peuvent être éliminés comme déchets ménagers ou bien être recyclés.

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NON CONCERNE - MATIERE NON DANGEREUSE AU TITRE DU TRANSPORT.

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Non soumis à étiquetage légal - Pas de restriction.

16) AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque des composants présents dans la préparation autres que celles déjà mentionnées :
NEANT.

L'utilisation du produit, les conditions de travail de l'utilisateur, les législations et prescriptions sont à respecter par le destinataire du produit sous sa propre responsabilité.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Les indications ci-dessus ne présentent aucune garantie pour les caractéristiques et se basent sur l'état actuel de nos connaissances à la date du 10/04/2003.

Refonte complète de cette fiche de données de sécurité du 26 juin 2001 : Directive 2001/58/CE - Directive 2001/59 (28^{ème} adaptation) - ADR 2001.